

SEANCE DU  
14 DÉCEMBRE 2022

**Nombre de conseillers en exercice :**  
71

**Nombre de conseillers présents :**  
59

**Date de convocation :**  
8 décembre 2022

**Date d'affichage :**  
15 décembre 2022

**OBJET :**  
**Avenant n° 1 à la convention cadre  
entre l'OPAC Saône et Loire et la  
Communauté urbaine Creusot  
Montceau - Autorisation de  
signature.**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote : 65**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 65**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 6**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 décembre  
à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire,  
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle  
Polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la  
présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy  
PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme  
Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude  
LAGRANGE - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M.  
Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël  
VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M.  
Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul  
BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT -  
M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Christiane  
MATHOS - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia  
MARTINEZ - M. Sébastien GANE - Mme Stéphanie MICHELOT-  
LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Philippe  
PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER  
- M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry  
BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M.  
Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M.  
Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND -  
Mme Pascale FALLOURD - Mme Valérie LE DAIN - M.  
Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE  
ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M.  
Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda  
SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY  
- Mme Amélie GHULAM NABI - M. Gérard GRONFIER -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. David MARTI  
Mme Marie-Thérèse FRIZOT  
M. Lionel DUPARAY  
M. Bernard DURAND  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)  
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)  
M. TRAMOY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Félix MORENO



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est engagée depuis de nombreuses années avec l'OPAC Saône-et-Loire dans une politique contractuelle sur la base de projets partagés.

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), l'une des orientations de La Communauté Urbaine est de « restaurer l'attractivité du parc social » avec en particulier deux actions à mettre en œuvre :

- Une action 1.1 : « Soutenir le redéploiement et la requalification du parc social ». Cela s'est traduit par l'adoption du règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social lors du conseil communautaire du 20 décembre 2018.
- Une action 1.2 : « Animer un plan partenarial attractivité ».

Le 19 décembre 2018, une convention cadre a été signée avec l'OPAC Saône et Loire. Elle liste les projets structurants de construction, réhabilitation et démolition que la Communauté Urbaine s'est engagée à accompagner sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023. Cette convention porte sur 461 logements représentant 20 469 555 € HT d'investissement de l'OPAC Saône-et-Loire auxquels la Communauté Urbaine apporte une aide de 2 220 600 €.

	Logts	Opérations initiales en €	Opération réalisées en €	Opérations reportées ou annulées pour modification en €
<b>Constructions neuves</b>				
Le Creusot Pépinière	10	40 000	40 000	
Montceau Salengro	8	32 000	32 000	
Montceau Maison relais	15	75 000	75 000	
Torcy seniors	15	75 000	0	75 000
Torcy Centre-ville	15	60 000	0	60 000
<b>Réhabilitations</b>				
Le Creusot Pépinière	12	60 000	60 000	
Montceau Le Plessis	318	1 590 000	0	1 590 000
<b>Démolitions</b>				
Le Creusot Molette G et J	68	288 600	288 600	
Pôle associatif		-	-	
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>2 220 600</b>	<b>495 600</b>	<b>1 725 000</b>

L'état d'avancement de la convention révèle que 33 logements ont été construits, 12 réhabilités et 68 démolis, représentant un montant de subvention communautaire engagé de 495 600 €. En septembre 2021, l'OPAC a sollicité la Communauté Urbaine pour faire évoluer une partie de la programmation, initialement prévue. Ces changements concernent les opérations de Torcy dont les programmes et calendrier évoluent ainsi que le nombre de logements réhabilités sur le Plessis, revu à la baisse, passant de 318 à 166. Ainsi, l'enveloppe de subvention communautaire à redistribuer est de 1 725 000 €. A noter que cette proposition d'avenant reste à enveloppe constante.

Dans le cadre du nouvel avenant à la convention, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire la convention jusqu'en 2024 et d'inscrire en priorité les opérations de reconstitution de l'offre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) d'Harfleur.

Le montant de subvention pour ces opérations est estimé à 190 199 €. Ainsi, sur la base du montant disponible, tenant compte des priorités de la Communauté Urbaine, l'OPAC a fait une proposition de nouvelles opérations à intégrer au projet d'avenant :

PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2019-2023 PROROGÉ JUSQU'EN 2024
---

<b>Programme modifié</b>	Logts	Coût des travaux		Subvention CUCM	Subvention CUCM/logt
<b>Réhabilitation</b>					
Montceau Le Plessis modifié	166	3 257 755 €	HT	651 500 €	3 925 €
cité J.Schneider au Creusot	69	4 877 330 €	HT	345 000 €	5 000 €
Rénovation thermique logements énergivores	7	60 à 80k€	-	35 000 €	5 000 €
<b>Démolition</b>					
Le Creusot Harfleur - surcoût démol H,I,J et K (152 logts)		3 129 000 €	HT	58 199 €	
Montceau Le Plessis K	36	650 140 €	TT C	130 028 €	3 612 €
Le Creusot La Chaume G	27	503 750 €	TT C	100 750 €	3 731 €
Montchanin Libération D&E	24	567 000 €	TT C	108 000 €	4 500 €
<b>Construction</b>					
Torcy (reconstitution NPNRU)	15	2 070 000 €	HT	44 000 €	2 933 €
Saint-Vallier ZAC de Goujons	6	830 000 €	HT	20 000 €	3 333 €
Le Creusot La Marolle	28	4 900 000 €	HT	68 000 €	2 429 €
Montceau les Mines Rue Voltaire	3	498 165 €	HT	3 000 €	1 000 €
Montceau les Mines place Beaubernard	44	6 645 929 €	HT	42 000 €	955 €
Le Creusot St Henri	56	8 319 658 €	HT	51 000 €	911 €
Résidence étudiante	100	6 530 000 €	-	68 523 €	685 €
<b>Programme modifié 2023-2024</b>	<b>581</b>			<b>1 725 000</b>	
<b>Réalisé 2019-2022</b>	<b>113</b>			<b>495 600</b>	
<b>Total (réalisé + avenant)</b>	<b>694</b>			<b>2 220 600</b>	

Cette proposition d'avenant porte sur la participation de la Communauté Urbaine au financement de 233 logements supplémentaires pour un montant total de subvention de 2 220 600 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Etant précisé que M. David MARTI, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, intéressés à l'affaire,  
n'ont pas pris part au vote,  
Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre à intervenir avec l'OPAC de Saône et Loire :
  - o Prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2024.
  - o Modifiant les opérations à financer.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant,
- D'apporter des aides Communautaires à la réalisation de ces projets pour un montant total de 2 220 600 €
- D'imputer la dépense sur la ligne TEHA002 des budgets 2023 à 2024 sous réserve du vote des crédits afférents.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 16 décembre 2022  
et publié, affiché ou notifié le 16 décembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Monserrat REYES



PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2019-2023 PROROGÉ JUSQU'EN 2024

<b>Programme modifié</b>	Logts	Coût des travaux		Subvention CUCM	Subvention CUCM/logt
<b>Réhabilitation</b>					
Montceau Le Plessis modifié	166	3 257 755 €	HT	651 500 €	3 925 €
cité J.Schneider au Creusot	69	4 877 330 €	HT	345 000 €	5 000 €
Rénovation thermique logements économes	7	60 à 80k€		35 000 €	5 000 €
<b>Démolition</b>					
Le Creusot Harfleur - surcoût démol H,I,J et K (152 logts)		3 129 000 €	HT	58 199 €	
Montceau Le Plessis K	36	650 140 €	TTC	130 028 €	3 612 €
Le Creusot La Chaume G	27	503 750 €	TTC	100 750 €	3 731 €
Montchanin Libération D&E	24	567 000 €	TTC	108 000 €	4 500 €
<b>Construction</b>					
Torcy séniors (reconstitution NPNRU)	15	2 070 000 €	HT	44 000 €	2 933 €
Saint-Vallier ZAC de Goujons	6	830 000 €	HT	20 000 €	3 333 €
Le Creusot La Marolle	28	4 900 000 €	HT	68 000 €	2 429 €
Montceau les Mines Rue Voltaire	3	498 165 €	HT	3 000 €	1 000 €
Montceau les Mines place Beaubernard	44	6 645 929 €	HT	42 000 €	955 €
Le Creusot St Henri	56	8 319 658 €	HT	51 000 €	911 €
Résidence étudiante	100	6 530 000 €		68 523 €	685 €
<b>Programme modifié 2023-2024</b>	<b>581</b>			<b>1 725 000</b>	
<b>Réalisé 2019-2022</b>	<b>113</b>			<b>495 600</b>	
<b>Total (réalisé + avenant)</b>	<b>694</b>			<b>2 220 600</b>	

**Avenant n° 1 à la convention cadre**

ENTRE :

l'OPAC de Saône-et-Loire, Office Public de l'Habitat, représenté par son Directeur Général par intérim, Monsieur Matthieu MONCOLLIN, en vertu de la délibération du CA de l'OPAC SL du 21 septembre 2021,

D'une part,

ET

La Communauté Urbain Creusot – Montceau représentée par son Président, Monsieur David MARTI, dûment habilité à signer les présents en vertu d'une décision du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**PREAMBULE**

Vu la convention cadre entre l'OPAC Saône et Loire et la Communauté urbaine Creusot Montceau (ci-après dénommée CUCM) signé le 19 décembre 2018,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine Creusot Montceau autorisant la signature de l'avenant n°1 en date du 14 décembre 2022.

Considérant la prolongation de la durée de la convention cadre et afin de tenir compte des changements de programmations de l'OPAC, les termes de la convention susvisée sont modifiés comme suit :

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 4 de la convention cadre est désormais rédigé comme suit :

« Une liste prévisionnelle d'opérations actualisées est détaillée en annexe, respectant l'enveloppe financière initiale qui a été contractualisée en 2019 entre la CUCM et l'OPAC Saône et Loire, à savoir un montant global de 2 220 600 euros. Elle pourra être revue en fonction de l'évolution des opérations et du PSP de l'OPAC Saône-et-Loire en accord avec les parties.

De même les coûts inscrits peuvent être amenés à évoluer suivant l'avancement de ces opérations (en faisabilité, études, démarrage de chantier, ...).

La faisabilité des opérations à venir (en particulier les démolitions et réhabilitations) est conditionnée à l'obtention des subventions prévues et pourra être revu en fonction de la définition de ce modèle et/ou des subventions. »

**Article 2 :**

L'article 5 de la convention cadre est rédigé comme suit :

« Sur la base du projet présenté par l'OPAC concernant l'opération des quinze logements seniors à Torcy, la CUCM vérifiera les aménagements qui pourraient être pris en charge au titre de ses compétences. »

**Article 3 :**

L'article 7 de la convention cadre est rédigé comme suit :

« Le règlement des participations financières pour chacune des opérations sera effectué à la demande de l'OPAC Saône-et-Loire sur la base des conditions suivantes (pour les opérations concernées par le présent avenant et recensées en annexe) :

- 50 % de la subvention au démarrage des travaux avec transmission de l'ordre de service.
- 50 % de la subvention à la réception des travaux avec transmission du procès-verbal de réception.

Les fonds seront versés par la collectivité par virement sur le compte du bénéficiaire dans les 30 jours qui suivent la présentation de l'appel de fonds et des documents annexés. »

**Article 4 :**

L'article 9 de la convention cadre est rédigé comme suit :

« Le présent avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024. »

Fait à  
Le

Le Président de la Communauté Urbaine  
Creusot – Montceau

Le Directeur Général par intérim de l'OPAC  
Saône et Loire

David MARTI

Matthieu MONCOLLIN